



Marie-Anne CHAPDELAINÉ

**Députée
d'Ille-et-Vilaine**



Notre newsletter évolue et se structure autour de 3 rubriques : « Entre nous » pour une expression plus confidentielle, « A l'Assemblée » pour les réformes majeures, « En circonscription » pour des actualités de terrain.

Entre nous

Rentrée 2013-2014 : engagements tenus et émotions renouvelées

Les rentrées scolaires sont des journées particulières, riches en émotions. [...]

A l'issue d'un an de gouvernance, concernant l'École de la République, nous pouvons être fiers des avancées que nous avons portées. [...]

Dans notre Académie, les moyens supplémentaires pour cette Rentrée sont conséquents : 74 emplois dans le 1er degré et 175 emplois dans le 2nd degré, 94 emplois d'avenir professeurs, 58 auxiliaires de vie scolaire individuelle et plus de 1000 contrats aidés. Et au plan national, nous pouvons également être fiers je crois de la titularisation de 28 000 AIVS. [...]

Je sais trop ce que je dois à l'École pour ne pas lui retourner ce qu'elle m'a apporté. Vive l'école, vive l'épanouissement, vive le libre arbitre, vive nos enfants.

Retrouver l'intégralité de mon billet de rentrée [ici](#)

Départ de Fatou Baud

Une première solution pour saluer le départ de Fatou Baud de la Direction de la MJC de la Maison de Suède (Rennes) est d'aligner des qualificatifs louangeurs. Ce faisant, la facilité pour moi rejoindrait la vérité pour elle tant son savoir-faire et son savoir-être s'avèrent excellents.

Aussi, je prends un autre parti, celui de saluer ce que doit être à mon sens tout parcours professionnel: une pleine implication dans les missions confiées, un dépassement de celles-ci pour les inscrire dans un souci permanent du bien vivre ensemble, une soif de se dépasser pour - de poste en poste - forger son libre arbitre et s'épanouir au plus grand bénéfice de l'employeur actuel comme futur.

A coup sûr, Fatou possède toutes ces qualités, mais elle refuse de s'en satisfaire, ce qui fait son charme. Elle rejoint l'Alliance internationale des villes pour le devoir de mémoire et de développement, en qualité de Secrétaire Permanente. Tant pis pour nous, tant mieux pour eux!

Merci à toi Fatou, le quartier de Bréquigny te doit beaucoup.

A lire

J'ai souhaité vous faire partager cet [article](#) de Libération « Mieux vaut hériter que mériter » illustrant la nécessité de lutter inlassablement pour plus de justice sociale.

A l'Assemblée Nationale

Retraites

Le Premier ministre a présenté la réforme des retraites, à l'issue de la concertation qui s'est achevée ce mardi

L'espérance de vie s'améliore. De ce fait, la durée de cotisation va augmenter d'un trimestre tous les trois ans entre 2020 et 2035.

D'ici 2020, il y aura une hausse progressive des cotisations vieillesse. Pour les retraités pas de gel ou de diminution des pensions mais une imposition de la majoration des pensions pour ceux qui ont élevé 3 enfants ou plus.

De plus, un compte personnel de pénibilité sera mis en place ouvrant à de nouveaux droits. Pour les femmes, les trimestres d'interruption pour congés maternité seront mieux pris en compte et il sera possible de valider plus de trimestres pour les temps partiels. Pour les jeunes, la validation de tous les trimestres d'apprentissage sera possible ainsi que le rachat jusqu'à 4 trimestres d'études post-bac.

Cette réforme permettra que le financement de la protection sociale pèse moins sur le coût du travail et sur l'emploi. Cette évolution s'amorcera dès 2014.

L'intégralité du discours du Premier Ministre est disponible [ici](#)

Réforme pénale

Le Président de la République et le Premier ministre ont rendu les arbitrages sur les grands principes de la réforme pénale.

Elle comportera quatre mesures principales :

- suppression des peines plancher ;
- suppression des libérations conditionnelles automatiques ;
- création d'une nouvelle peine, sans en supprimer d'autres, la contrainte pénale ;
- le projet garantit l'intégralité des droits des victimes tout au long de l'exécution des peines.

Christiane Taubira a reçu 14 associations d'aide aux victimes afin de leur présenter l'avant-projet de loi relatif à la prévention de la récidive et à l'individualisation des peines.

Ce texte vise à offrir la possibilité aux magistrats d'individualiser la peine lors de son prononcé et de son exécution, à assurer une réinsertion durable du condamné pour éviter la réitération des faits et à garantir le respect des droits des victimes. L'avant-projet de loi modifie l'article 707 du code de procédure pénale en introduisant, avant la définition de la finalité du régime de l'exécution de la peine, le principe du respect des droits des victimes au cours de l'exécution de la peine: la possibilité pour la victime de saisir l'autorité judiciaire de toutes atteintes à ses intérêts, d'obtenir réparation, d'être informée si elle le souhaite de la fin de l'exécution de la peine, et le droit à ce que soit pris en compte la nécessité de garantir sa tranquillité et sa sûreté. Le texte prévoit que l'autorité judiciaire est tenue de garantir l'intégralité de ces droits tout au long de l'exécution de la peine quelles qu'en soient les modalités. Il introduit par ailleurs de nouvelles dispositions visant à renforcer les pouvoirs de la police et de la gendarmerie en cas de violation par une personne placée sous-main de justice de ses obligations et notamment envers la victime.

Actions entreprises depuis un an en faveur de l'aide aux victimes :

- augmentation du budget de l'aide aux victimes de 25,8% en 2013,
- ouverture de 150 bureaux d'aide aux victimes dans les tribunaux de grande instance d'ici la fin de l'année.,
- circulaire de politique pénale du 19 septembre 2012 pour une meilleure prise en charge des victimes au cours du procès pénal

Pour plus de détails, rendez-vous [ici](#)

AVS-I

Dès la rentrée 2014, les 28 000 assistants d'éducation qui occupent la fonction d'auxiliaire de vie scolaire seront progressivement titularisés. Le métier d'accompagnant sera reconnu, la formation sera renforcée et un nouveau diplôme sera créé.

Retrouvez tout le dispositif mis en place par le ministère de l'Éducation Nationale [ici](#)

Aides aux entreprises

Plusieurs mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises seront prises par ordonnances, avec l'accord du Parlement.

Libérer les entreprises de certaines tâches administratives, accélérer les procédures auxquelles est soumise la réalisation de leurs projets, permettra aux entreprises de gagner du temps, réduire leurs coûts et gagner en compétitivité, dans le respect des intérêts publics, que protègent les réglementations.

Une «méthode collaborative» a été mise en œuvre pour établir la liste des mesures envisagées, incluant les entreprises et les administrations concernées: elle justifie d'autant mieux le recours aux ordonnances.

Sont notamment prévus:

- l'allègement des obligations comptables des très petites et petites entreprises;
- le développement de la facturation électronique dans les relations entre l'État et ses fournisseurs, qui participera à la réduction des délais de paiement;
- l'extension du salariat dans les professions réglementées: dans les études de notaires (aujourd'hui limitées à un salarié par étude) ou d'avocats aux Conseils (aujourd'hui sans salarié possible);
- la sécurisation du financement participatif, ou «crowdfunding», et la possibilité pour les plateformes d'accorder des crédits;

- l'engagement d'une réforme des procédures collectives;
- le recours à des expérimentations, témoignant de la démarche pragmatique du gouvernement.

Aides à la presse

Par la réforme des aides à la presse, le gouvernement entend adapter les modalités de soutien de l'Etat à un secteur en mutation structurelle avec la généralisation de l'information numérique. Deux objectifs sont poursuivis : aider à la mutation des outils et à la monétisation des contenus d'information pour accélérer l'émergence de modèles économiquement viables sur Internet ; garantir l'accès de tous les citoyens à une information diversifiée, que la presse soit imprimée ou numérique. La réforme proposée prévoit le maintien du taux « super réduit » de la TVA de 2,1% pour l'ensemble des familles de presse écrite qui bénéficient de ce taux et une mobilisation pour abaisser la TVA des services de presse en ligne.

L'intensification des échanges avec nos partenaires européens et la Commission européenne pour que cette dernière intègre les services de presse en ligne dans la réouverture des discussions sur la directive relative à la TVA qu'elle doit proposer avant la fin de l'année permettra une décision formelle en 2014.

Le chiffre : 2000

C'est le nombre d'étudiants qui bénéficieront de la caution locative étudiante dès la rentrée 2013. Elle est destinée aux enfants de familles monoparentales ainsi qu'aux étudiants étrangers qui disposent de peu de ressources

En circonscription

Inauguration des mosaïques avec Archipel Habitat à Rennes

Mercredi 3 Septembre, Mr Bourcier, élu de quartier et conseiller général du Blosne et Mr Potin, Président d'Archipel Habitat, inauguraient le réaménagement de halls d'immeubles au Blosne, à Rennes. Marie Anne Chapdelaine tient à saluer les principes retenus: associer les habitants, petits et grands; intégrer ATD Quart Monde dans les réflexions; proposer des réalisations culturelles de qualité, au quotidien. Un air d'Odorico souffle sur le Blosne!



Première pierre de l'EHPAD du Clos d'Orrière à Vern sur Seiche.

La 1ere pierre du futur EHPAD était posée ce matin, Vendredi 6 Septembre en présence notamment de Mr Moyon, Maire; Mme Massot 1ère vice-présidente du Conseil général, Mr Potin, Président d'Archipel Habitat, maître d'ouvrage. Cette construction s'inscrit dans le cadre du réaménagement de l'ensemble du site du

Clos d'Orrière. Marie Anne Chapdelaine salue la préoccupation permanente du Maire comme du Conseil général à maintenir - dans un contexte financier que chacun connaît - une politique "Personnes âgées" à la hauteur du respect dû à nos aînés.

Portes ouvertes à la Maison du Ronceray, à la Poterie (Rennes)

Marie Anne Chapdelaine était présente aux Portes ouvertes de la Maison du Ronceray. Un apéro-concert a conclu cette journée, avec une prestation de la Compagnie 3ème acte qui a une nouvelle fois démontré toute l'étendue de son talent artistique et humoristique. Marie-Anne Chapdelaine salue le travail fait par l'association d'éducation populaire sur le quartier.



Forum des associations de Vern sur Seiche

Samedi 7 septembre avait lieu le forum des associations des Vern sur Seiche où Marie-Anne Chapdelaine s'est rendue dans la matinée. Les associations sportives, sociales et culturelles de la ville étaient présentes pour présenter leurs activités pour la rentrée. Les parents ont aussi pu profiter de renseignements sur l'organisation de la journée dans le cadre de la réforme scolaire.

Disparition de Jacques Faucheux communiqué de presse du 31/08/13

Avec la disparition de Jacques Faucheux, il importe de saluer la force morale, la rigueur intellectuelle et l'élégance politique qui ont drapé au quotidien sa vie d'homme engagé.

Impossible également de faire l'impasse sur l'attachement de l'homme à sa Ville, à son Pays fougerais. Il avait son territoire vissé au cœur, donnant à l'action publique et politique toutes ses lettres de noblesse.

Homme de culture, socialiste déterminé, convaincu que l'éducation populaire est garante de justice et sérénité sociales, il est de la lignée de ces dirigeants politiques qui ont fait de la Bretagne une terre d'excellence sociale et économique.



Disparition d'Anne Cogné **communiqué de presse du 07/09/13**

Je suis de celles et ceux qui auront eu le plaisir et le bénéfice de côtoyer Anne Cogné.

Plaisir car son savoir-faire et son savoir-être permettaient de démêler bien des situations, de se défaire de nombre d'artifices.

Bénéfice car son intelligence militante, sa conception de l'engagement et de l'action associative étaient riches d'enseignements, d'inspirations et progrès, notamment pour l'émancipation des femmes.

A sa famille et ses proches, j'adresse un profond message de sympathie.

Pour contacter Marie-Anne Chapdelaine :

Adresse postale : 104 bd Clémenceau 35200 RENNES

mail : machapdelaine@gmail.com

twitter : ma_chapdelaine

site internet : machapdelaine.fr

téléphone : 02 99 86 00 71

Café militant tous les jeudis matin de 9h30 à 10h30

Permanence parlementaire tous les vendredis matin de 9h30 à 10h30